



LE GRAIN DE SEL de Février 2020

Journal d'information de la FSU Territoriale : Ville du Mans - CCAS - Le Mans Métropole

Nous aussi, nous nous battons pour le service public !

La poursuite des mouvements de contestation sociale contre la réforme de la retraite depuis le 5 décembre 2019, est soutenue par une majorité de la population ; cette quasi-unanimité démontre un rejet massif des orientations prises par le Gouvernement.

Le service public territorial, lui-même pris en étau entre les réformes régressives et austéritaires et les baisses des dotations de fonctionnement de l'état vers les collectivités, se dégrade à vue d'œil.

Les premières victimes de cette situation intolérable sont les usagers les plus fragiles.

Cette situation constitue une remise en cause profonde de notre modèle social basé sur la solidarité et la proximité auquel la FSU Territoriale est profondément attachée.

Dans le même temps, le pouvoir d'achat des agent.e.s publics, en particulier territoriaux régresse entraînant une dégradation continue et inquiétante de leurs conditions de travail et d'existence.

Localement le blocage du centre technique de la Chauvinière, à l'initiative de l'équipe du soir des ordures ménagères majoritairement en grève, rejoint par d'autres collègues de différents services, a permis de communiquer auprès des agents, des élus et des usagers à travers la presse au sujet des difficultés rencontrées par les agents territoriaux. Il s'agissait d'expliquer qu'ils seront les premiers impactés (allongement de la carrière, baisse des pensions, suppression de la catégorie active...).

Si le gouvernement reconnaît que les enseignant-es vont être les grand-es perdant-es de la réforme, les agents territoriaux semblent être les grands oubliés, au point que Philippe LAURENT, le Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), a alerté publiquement, le 9 janvier, le gouvernement sur le manque de prise en compte de la situation de ces 1.8M d'agents dans la réforme. Pour autant le Gouvernement semble se désintéresser complètement de la situation des territoriaux. Pire encore il annonce la poursuite du gel du point d'indice au moins jusqu'en 2022.



SLDTER 72 FSU Territoriaux
29 place d'Alger – étage1 – 72000 LE MANS
Tél : 02-43-23-92-65 ou 06-81-82-28-71
Mail : sdu.clias72@laposte.net ou
fsu@lemans.fr

Elections municipales de mars 2020 - Bilan et enjeux

Les élections municipales se dérouleront dans moins de deux mois, les 15 et 22 mars prochains. Au nom de l'indépendance vis-à-vis de nos employeurs, la FSU n'appellera pas à soutenir telle ou telle liste. Nous constatons que l'incapacité à se regrouper par courants politiques, entre forces progressistes, va induire la proposition d'une multitude de listes concurrentes. Cette fragmentation des votes lors notamment du 1er tour, le 15 mars, peut avoir pour effet d'augmenter la présence des élus d'extrême droite au sein du conseil municipal (élus qui n'auront peut-être pas, on peut le craindre, le même sens de l'égalité d'accès aux services publics que leurs employés).

Néanmoins en termes de bilan pour ce mandat 2014/2020, nous pouvons dire que :

La majorité des services exercés en régie ont été maintenus (OM, Eau, production repas...) ; ceux qui ont été externalisés, l'ont été en général suite à des contraintes réglementaires nationales (Beaux Arts, PCC...) Par contre de plus en plus de prestations de maintenance sont confiées au privé via des marchés publics...

Nous regrettons la mise en place de structures parallèles et en concurrence avec les services type Cénovia Cités (avec quel bilan en termes de coûts et délais ???)

Le fonctionnement des instances (CTP, CAP, CHSCT,...) pendant ces 6 ans n'a certes pas été un long fleuve tranquille, mais il nous faut constater que les débats ont généralement été empreints de sérénité (émaillées de temps en temps d'attaques personnelles visant vos représentants absolument intolérables) .Il nous a été rappelé fréquemment que nous n'étions pas dans un système de co-gestion de nos collectivités mais certaines remarques formulées parfois dans le cadre de l'intersyndicale ont été suivies d'améliorations substantielles pour les agents de la collectivité.

Les relations sociales « Représentants du Personnel/Administration/Employeurs » ont été à géométrie variable. Par exemple, progression sur le régime indemnitaire des catégories C et B.

Nous regrettons que les élus, nos employeurs, ne soient pas plus investis sur les réorganisations de service. La Direction générale a le champ quasi libre pour mener tambour battant des restructurations sans que des évaluations qualitatives soient faites (a-t-on atteint les objectifs visés ? quel réel impact sur le travail des agents ?). Ce mandat a connu une refonte des directions et des services sans précédent au sein de nos collectivités.

Sans sombrer dans le misérabilisme, on a vu se développer de la souffrance au travail, du burn-out ou des maladies provoqués par les baisses d'effectifs ou les « urgences » mal maîtrisées. De plus en plus d'agents s'interrogent sur l'éthique de leurs missions : « faire toujours mieux avec moins », trop de consignes de « façade » alors que la réalité est toute autre dans des domaines aussi divers que le développement durable, la protection de la biodiversité, les choix entre prévention ou répression ou la politique de la petite enfance...

Pour nos managers locaux, il peut paraître plus simple de déplacer un agent confronté à une situation épineuse que de prendre à bras le corps les questions transversales aujourd'hui non résolues dans nos collectivités (dons de congé, critères d'avancement, formation professionnelle, outils numériques...)

En tout cas, du pain sur la planche pour les prochaines équipes municipale et communautaire ! Et ce, dans un contexte nouveau dû à la loi de la transformation (nous, on dit « destruction ») de la fonction publique. Les discussions à venir risquent d'être acharnées. De leur issue, dépendra une bonne partie de l'avenir de nos métiers au service de la population mancelle.

Point sur le droit de grève

La grève est un droit. Et ce, que l'on appartienne ou non à une organisation syndicale.

Pour être légal, un préavis doit être déposé au niveau des organisations syndicales nationales ou locales, cinq jours francs avant le déclenchement de la grève.

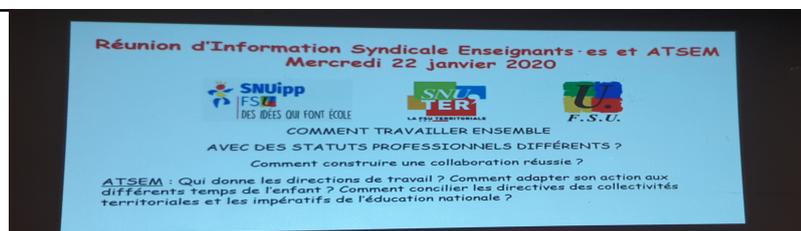
Dans nos collectivités, celle-ci peut prendre la forme d'une heure, d'une demi-journée ou d'une journée.

Il n'y a pas légalement d'obligation de se déclarer à l'avance. C'est à l'administration d'établir qu'un agent a participé à une grève.

Dans nos services, on nous demande de remonter le nombre de grévistes pour midi.

Pour nos collègues chargé(e)s de RH, cela ne simplifie pas le travail mais la déclaration préalable n'est pas une obligation.

La loi de transformation de la fonction publique Territoriale de cet été impose une déclaration préalable sur les secteurs suivants : petite enfance (- 3 ans), ordures ménagères, production des repas, EPAHD mais après négociation sur les modalités avec les organisations syndicales (délai laissé d'un an). Rien à ce jour dans nos collectivités.



Réunion d'information Enseignants-es et ATSEM

La FSU a organisé une formation syndicale réunissant les ATSEM et les enseignant.e.s le mercredi 22 janvier 2020. Le thème de la rencontre était :

« *Indispensable les ATSEM voient leurs missions évoluer. Quel avenir pour l'école maternelle ?* »

Ce temps se veut un espace d'échange il a été très apprécié par les participants, et a permis de communiquer sur les différentes pratiques dans les écoles.

Développer la collaboration entre enseignant.es et ATSEM permet d'éviter un partage trop strict des champs d'intervention et la confusion des rôles dévolus à chacun. L'actualisation de la charte permettra une meilleure prise en compte des évolutions impactant le métier d'ATSEM .

La FSU territoriale accompagne les ATSEM dans les différents problèmes qu'elles peuvent rencontrer.

Petite Enfance

Pour la troisième fois en six mois, les professionnel.les d'accueil de la petite enfance se sont mobilisés dans toute la France, le mardi 14 janvier 2020, pour une réforme visant la qualité dans tous les modes d'accueil. Et ce pour dire « non » au gouvernement Philippe, qui prépare une réforme qui laisse craindre une régression des conditions d'accueil des tous petits ...

Localement une manifestation s'est déroulée à l'appel des organisations syndicales FSU-CGT Territoriaux, qui a relayé le collectif " Pas de Bébé à la consigne ".

Cette manifestation a réuni une centaine d'agents des crèches du Mans et du département.

Le lieu de ce rassemblement, était également symbolique, pour dénoncer les difficultés rencontrées sur la crèche de Pontlieue, concernant l'accueil des familles, des enfants, des conditions de travail (voir de souffrance) et dénoncer la pression mise sur les agents qui défendent ces valeurs.

Cette manifestation insistait également sur le maintien dans les crèches familiales d'un nombre suffisant d'assistantes maternelles. L'engagement des élus était de maintenir ce nombre à 50. Une réunion a eu lieu avec le service et la DRH. Des engagements sur le recrutement des assistantes maternelles a été annoncée.

**Pas de bébés
à la consigne !**

Accès à la mairie le 9 janvier

Suite à la manifestation du jeudi 9 janvier sur la réforme des retraites, un rassemblement des Territoriaux était prévu devant la Mairie.

Il n'était aucunement prévu de pénétrer dans le hall et de créer le moindre problème.

Nous avons été stupéfaits de constater que des collègues de la police municipale étaient mis en faction derrière la porte et..... que la porte d'entrée de la Mairie était inaccessible car fermée !!!!!

Interdire l'accès de représentants du personnel à la Mairie, quel déni de dialogue social !!!!!

L'intersyndicale CGT/FSU/FO/SUD à interpellé le Maire-Président le lendemain, sans réponse à ce jour !

Sans compter le décrochage des Banderoles de l'intersyndicale par des agents aux ordres...

Temps de travail dans la fonction publique (1607h)

Dans le grain de sel de septembre, la FSU vous a alerté-e-s sur l'atteinte au statut de la Fonction Publique (et donc de ses agents), via la loi de transformation d'août 2019.

- Instauration de limitation au droit de grève : possibilités de fixer des conditions et modalités de continuité de service, obligation de déclaration d'intention d'être grévistes et mise en place de sanction dans les secteurs liés aux enfants, aux seniors, à la salubrité publique.
- Fusion du CTP et du CHSCT (2022), modification des missions des CAP avec impact direct sur les promotions internes et avancements de grade qui deviendront plus opaques (2021).
- Recrutement de contractuels sur des emplois permanents et l'instauration de contrats de projet qui précariseront les cadres.
- 1607 heures annuelles : les négociations auront lieu entre mars 2020 et janvier 2021. D'ici là, le protocole existant des 35 heures est toujours d'actualité.

Brève sur les élections du COS

Depuis trois ans, les élus FSU se sont investis pleinement dans les commissions (Noël, Sociale, Enfance/Jeunesse, Week-end, Vacances, Finances, Statut, Information, Culturelle et sportive).

Le jeudi 30 avril, de nouvelles élections sont organisées. La FSU vous fera prochainement des propositions sur le fonctionnement du COS et souhaite, au sein du Conseil d'Administration et sur le terrain, continuer à œuvrer à votre satisfaction. Si vous avez des propositions d'actions ou d'animations, ou de nouveaux services, n'hésitez pas à les faire remonter à la FSU.

Mais aussi

On ne nous dit pas tout (surtout en CTP) ou trop tard ...c'est déjà fait (après le CTP)

Départ du chef de service de la DSI, information des agents par une note écrite, déménagement des collègues « chargés de projets informatique » sans concertation au préalable. La FSU est intervenue au CTP du 10 décembre pour « clarification », la réponse de la DG reste inquiétante pour l'avenir.